EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT04

Assemblée générale ordinaire de IT04 du 14 décembre 2022 (deuxième convocation)

Date de la 1^{ère} convocation : 18 octobre 2022 pour l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Date de la 2^{ème} convocation : 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 15 h 30, l'Assemblée générale de IT04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Michel DALMASSO. S'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membre présents ou représentés (article 11 des statuts).

<u>Nombre d'adhérents</u>: le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 158 structures de moins de 5 000 habitants, 9 structures entre 5 000 et 30 000 habitants et 2 structures de plus de 30 000 habitants

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)
1er Collège	8	3
2ème Collège	19	11

Secrétaire de séance : Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses

1. Délibération AG-22-01 – Approbation des documents budgétaires 2021 votés par le Conseil d'administration du 25/03/2021

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5511-1 et L 5511-1-1;

Vu les statuts de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04) adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 (AG-17-02) et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 (AGE-19-01);

Vu le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Vu le Conseil d'administration du 25 mars 2021 approuvant les documents budgétaires ci-après :

21	CA-21-02	Approbation des comptes de gestion de la Paierie départementale - Exercice 2020
25-mars-21	CA-21-03	Approbation du compte administratif 2020
	CA-21-04	Affectation de résultat 2020 IT 04
	CA-21-07	Vote du Budget Primitif 2021

Entendu le rapport du Président présentant l'ensemble des documents budgétaires validés lors du dernier Conseil d'administration et notamment le budget primitif 2021 ;

L'assemblée générale de IT04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui valide les documents budgétaires présentés.

Le secrétaire de séance,

Le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04)

Claude CAMILLERI.

Michel DALMASSO

Pour le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04) et par délégation, Laurent MONTEL.

Transmis à la Préfecture : 19/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT04

Assemblée générale ordinaire de IT04 du 14 décembre 2022 (deuxième convocation)

Date de la 1^{ère} convocation : 18 octobre 2022 pour l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Date de la 2^{ème} convocation : 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 15 h 30, l'Assemblée générale de IT04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Michel DALMASSO. S'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membre présents ou représentés (article 11 des statuts).

<u>Nombre d'adhérents</u>: le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 158 structures de moins de 5 000 habitants, 9 structures entre 5 000 et 30 000 habitants et 2 structures de plus de 30 000 habitants

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)
1er Collège	8	3
2ème Collège	19	11

Secrétaire de séance : Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses

2. Délibération AG-22-02 – Approbation des documents budgétaires 2022 votés par le Conseil d'administration du 29/03/2022

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5511-1 et L 5511-1-1;

Vu les statuts de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04) adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 (AG-17-02) et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 (AGE-19-01);

Vu le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Vu le Conseil d'administration du 29 mars 2022 approuvant les documents budgétaires ci-après :

		CA-22-01	Approbation du compte administratif 2021
29-mars-22	CA-22-02	Affectation de résultat 2021 IT04	
	CA-22-03	Approbation des comptes de gestion de la Paierie départementale - Exercice 2021	
	CA-22-04	Vote du Budget 2022	

Entendu le rapport du Président présentant l'ensemble des documents budgétaires validés lors du derniers Conseil d'administration et notamment le budget primitif 2022 ;

L'assemblée générale de IT04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui valide les documents budgétaires présentés.

Le secrétaire de séance,

Le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04)

Claude CAMILLERI.

Michel DALMASSO

Pour le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04) et par délégation, Laurent MONTEL.

Transmis à la Préfecture : 19/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'1T04

Assemblée générale ordinaire de IT04 du 14 décembre 2022 (deuxième convocation)

Date de la 1^{ère} convocation : 18 octobre 2022 pour l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Date de la 2^{ème} convocation : 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 15 h 30, l'Assemblée générale de IT04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Michel DALMASSO. S'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membre présents ou représentés (article 11 des statuts).

<u>Nombre d'adhérents</u>: le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 158 structures de moins de 5 000 habitants, 9 structures entre 5 000 et 30 000 habitants et 2 structures de plus de 30 000 habitants

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)
1er Collège	8	3
2ème Collège	19	11

Secrétaire de séance : Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses

3. Délibération AG-22-03 – Point sur l'activité de IT 04 (au 05/10/2022)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5511-1 et L 5511-1-1 ;

Vu les statuts de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04) adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 (AG-17-02) et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 (AGE-19-01);

Vu le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Entendu le rapport du Président présentant le bilan d'activité 2020-2022 de IT04;

Considérant que l'activité de IT04 est conforme au programme prévisionnel approuvé lors de l'Assemblée générale du 19 novembre 2020 ;

L'assemblée générale de IT04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui valide le bilan d'activité 2020-2022 de IT04.

Le secrétaire de séance,

Le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04)

Claude CAMILLERI.

Michel DALMASSO

Pour le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04) et par délégation, Laurent MONTEL

<u>Transmis à la Préfecture</u>: 19/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT04

Assemblée générale ordinaire de IT04 du 14 décembre 2022 (deuxième convocation)

Date de la 1^{ère} convocation : 18 octobre 2022 pour l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Date de la 2^{ème} convocation : 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 15 h 30, l'Assemblée générale de IT04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Michel DALMASSO. S'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membre présents ou représentés (article 11 des statuts).

<u>Nombre d'adhérents</u>: le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 158 structures de moins de 5 000 habitants, 9 structures entre 5 000 et 30 000 habitants et 2 structures de plus de 30 000 habitants

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)
1er Collège	8	3
2ème Collège	19	11

Secrétaire de séance : Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses

4. Délibération AG-22-04 – Programme prévisionnel d'activité 2022-2023

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5511-1 et L 5511-1-1;

Vu les statuts de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04) adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 (AG-17-02) et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 (AGE1-19-01);

Vu le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Vu la nécessité de consolider les missions dans les domaines porteurs et de présenter une nouvelle offre de services ;

Entendu le rapport du Président présentant le programme prévisionnel d'activité 2022-2023 de IT04 poursuivant la nécessaire organisation des services en lien avec les éléments développés dans le rapport AG-22-03 ;

L'Assemblée générale de IT04, après en avoir délibérée, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui valide le programme prévisionnel 2022-2023.

Le secrétaire de séance,

Le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04)

Claude CAMILLERI.

Michel DALMASSO

Pour le Président de l'Agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04) et par délégation, Laurent MONTEL

<u>Transmis à la Préfecture</u> : 19/12/2022